

2011

L'action extérieure de la France

contre le changement climatique



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

L'urgence de faire avancer l'action collective

Plus de 8 000 scientifiques du monde entier, regroupés dans le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), nous le disent : si le monde continue à fonctionner sur sa lancée, nous dépasserons d'ici deux générations le seuil dangereux de réchauffement global de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir sur tous les continents, surtout au détriment des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et le consensus est que les activités humaines sont décisives dans ce changement.

Le changement climatique, par ses interactions sur l'eau, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité ou la santé, menace ainsi les ressorts de la croissance globale, donc du développement économique et social, et compromet les efforts engagés pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Il est devenu un facteur d'instabilité et un enjeu de sécurité collective. Les conflits autour des ressources naturelles, les migrations dues au manque d'accès à l'eau et à la terre aggravent les tensions sociales et ébranlent la stabilité politique.



Vue sur le glacier Collins, île du Roi George, Antarctique. © UN Photo/Eskinder Debebe.



Un défi global

Relever le défi climatique exige de mener des actions concertées, impliquant une coordination accrue de tous les niveaux d'organisation, du local à l'international. La prise de conscience progressive de l'importance des enjeux liés au changement climatique a entraîné une mobilisation sans précédent des sociétés civiles et des gouvernements, dont a témoigné l'ampleur de la participation des chefs d'État et de gouvernement à la conférence de Copenhague de décembre 2009. La conférence de Bali fin 2007 a fixé un calendrier pour aller vers la mise en place d'un nouveau régime international de lutte contre le changement climatique à partir de 2012.

REPÈRES

Dans la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC-UNFCCC), signée à Rio en 1992, tous les pays du monde se sont fixé l'objectif de « maintenir un niveau de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui permette d'éviter toute interférence anthropique dangereuse sur le système climatique » (art. 2).

Pour atteindre cet objectif, les Parties ont signé à Kyoto en 1997 un protocole de mise en œuvre de cette convention, prévoyant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2012 pour 40 pays industrialisés, dits de l'annexe 1 (et la Communauté européenne dans son ensemble). L'objectif global pour ces pays est une réduction de 5,2 % en 2012 par rapport à 1990.

Les négociations onusiennes se poursuivent pour définir un régime global de lutte contre le changement climatique après 2012.



Genévrier dégradé [Haut Atlas central, Maroc]. © IRD/Vincent Simonneaux.

La conférence de Cancún fin 2010 a traduit dans le cadre juridique de la convention internationale sur le climat (CCNUCC) les décisions politiques prises à Copenhague. **La construction d'une vision partagée par la communauté internationale reste toutefois inachevée, et le niveau d'ambition des actions annoncées par les Parties reste insuffisant pour limiter le réchauffement global à 2 °C.**

Transparence et acceptation par tous de règles communes sont des éléments clés de l'efficacité de l'action globale concertée. Dépasser les intérêts particuliers, améliorer et compléter le régime international pour le rendre cohérent et efficace sont autant d'éléments nécessaires **pour organiser notre réponse collective à une menace commune.**

LES ACCORDS DE CANCÚN

Les décisions de Cancún (2010) réaffirment et amplifient l'ambition collective de réduction des émissions qui avait été celle de l'accord de Copenhague (2009) : objectif d'une hausse maximale des températures de 2 °C, avec la volonté de viser 1,5 °C après 2015 ; objectif d'un pic mondial des émissions « le plus tôt possible » ; nécessité de travailler à Durban sur un objectif pour 2050.

Ces décisions comportent aussi des mesures concrètes dans cinq domaines, notamment la création du comité d'adaptation, du comité technologique exécutif, du comité transitoire devant aboutir à la création du Fonds vert, du mécanisme de lutte contre la déforestation (REDD+), ainsi que l'extension du mécanisme de développement propre aux projets de capture et de stockage du carbone.





La France milite pour des engagements ambitieux et des règles communes

Pour la France, les engagements de chaque nation doivent être le plus clairs et ambitieux possible.

Conformément aux recommandations de la science, ces objectifs de réduction des émissions à moyen terme doivent se situer pour les pays développés dans une fourchette de - 25 à - 40 % ; concernant les pays en développement, ils doivent s'engager à faire dévier leurs émissions de 15 à 30 % par rapport à leur trajectoire tendancielle.

Pour cela, il est essentiel que soit mis en place **un cadre permettant de vérifier, dans la confiance**, la mise en œuvre des politiques et programmes visant à tenir **ces engagements, qui doivent être mesurables et vérifiables. C'est tout le sens des difficiles équilibres et compromis trouvés dans le cadre de l'Accord de Copenhague et dans les décisions de Cancún ; c'est le sens également des discussions qui nous animent dans la définition d'un régime international post-2012.**



Façade de l'ambassade de France au Danemark pendant la conférence de Copenhague. © Ambassade de France à Copenhague/Bénédicte Hausmann.

ACCOMPAGNER L'APPROFONDISSEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES « CLIMAT » DES PAYS ET LEURS PLANS D'ACTION

La France, via l'Agence française de développement (AFD), a développé une approche innovante de soutien budgétaire en faveur de pays mettant en œuvre une ambition nationale d'intégration du climat dans leur stratégie de développement. Ces aides budgétaires « climat » – accompagnées d'un dialogue technique de haut niveau – permettent de soutenir et d'encourager l'évolution des politiques publiques et les investissements bénéfiques à la lutte contre le changement climatique. Ces « plans climat » sont en outre des instruments efficaces pour renforcer les flux de financement internationaux et nationaux en faveur de la lutte contre le changement climatique et en particulier les investissements du secteur privé.

Pionnière dans ce domaine, l'AFD a ainsi déjà soutenu, en coopération avec d'autres financeurs internationaux, des pays comme l'Indonésie, le Mexique, le Vietnam et l'île Maurice. Au total, 1,7 milliard de dollars a été engagé pour ces opérations depuis 2008. Dans cette même optique, l'AFD entend aider des pays volontaires du continent africain à élaborer des stratégies nationales « climat », devant se décliner en plan d'actions et projets dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la protection des forêts.

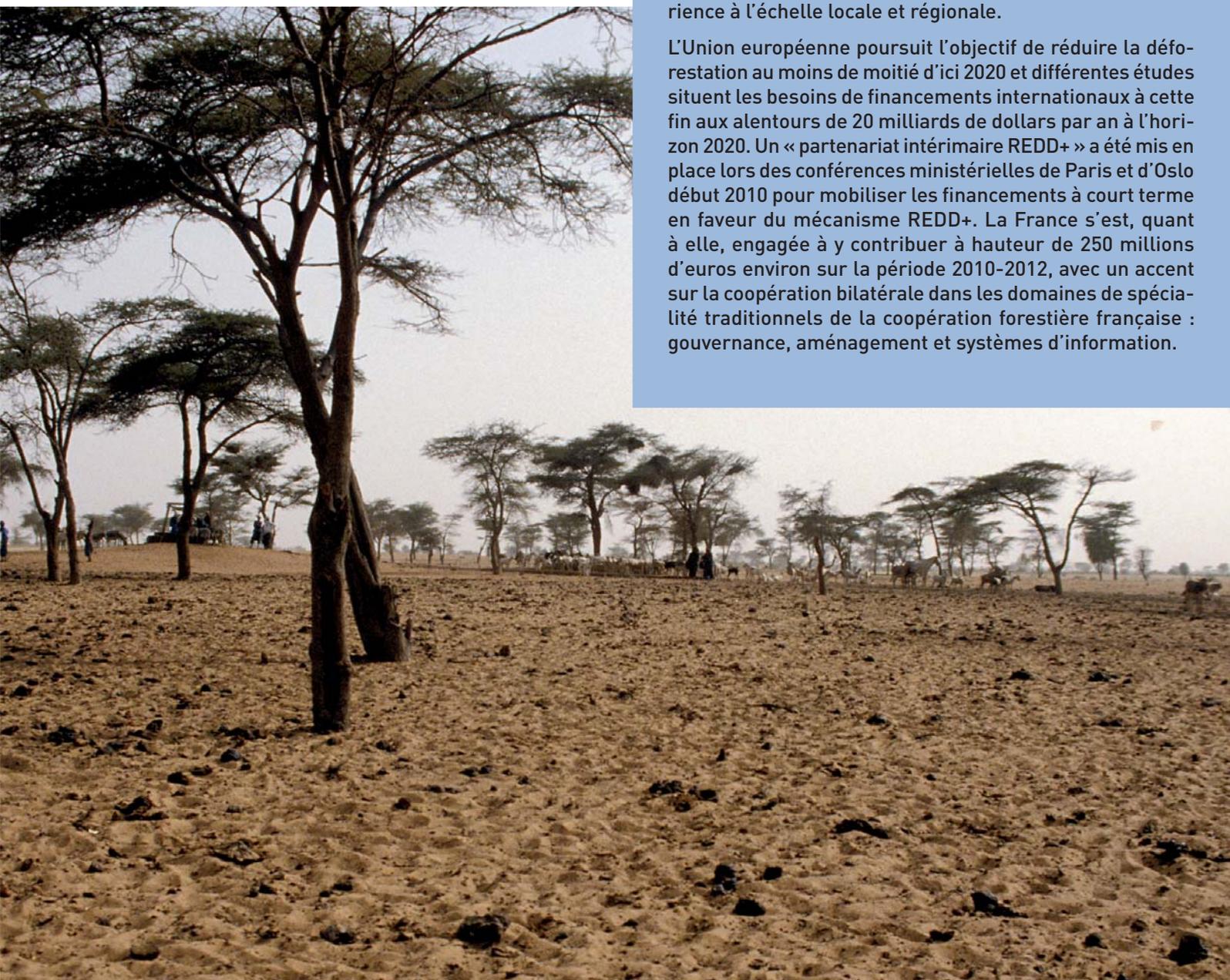
La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts est un volet crucial dans le combat contre le changement climatique, la déforestation étant à l'origine de près de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La France en a fait une priorité, non seulement pour l'enjeu climatique, mais également pour ses effets vertueux en termes de préservation de l'environnement. Son expérience avec les pays concernés des grands bassins forestiers, une coopération étroite et ancienne et le bon rapport coût/efficacité des actions entreprises font aujourd'hui de la France un acteur majeur dans ce domaine.

LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

Le mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) prévoit un financement de la protection des forêts basé sur des incitations aux résultats par rapport à des niveaux de référence d'émissions forestières à l'échelle nationale.

Selon les acquis de Copenhague et de Cancún, les pays forestiers doivent d'abord élaborer des stratégies nationales, mettre en place des systèmes de suivi de l'état des forêts, renforcer les capacités institutionnelles et favoriser la mise en œuvre des projets pilotes pour gagner en expérience à l'échelle locale et régionale.

L'Union européenne poursuit l'objectif de réduire la déforestation au moins de moitié d'ici 2020 et différentes études situent les besoins de financements internationaux à cette fin aux alentours de 20 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. Un « partenariat intérimaire REDD+ » a été mis en place lors des conférences ministérielles de Paris et d'Oslo début 2010 pour mobiliser les financements à court terme en faveur du mécanisme REDD+. La France s'est, quant à elle, engagée à y contribuer à hauteur de 250 millions d'euros environ sur la période 2010-2012, avec un accent sur la coopération bilatérale dans les domaines de spécialité traditionnels de la coopération forestière française : gouvernance, aménagement et systèmes d'information.



Aujourd'hui, la biodiversité de la forêt guyanaise est menacée par la déforestation. © IRD/Bernard Osès.



Les pays industrialisés, et plus généralement les économies majeures, ont en outre le devoir d'**aider les pays les plus pauvres à surmonter l'impact sur leurs populations du changement climatique**, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées établi lors de la conférence de Rio de 1992. Près de 20 ans plus tard, alors que le monde a changé, ce **devoir de solidarité envers un grand nombre de pays les plus défavorisés reste essentiel**.

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Avec 220 millions d'hectares, les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie et abritent la plus importante réserve de biodiversité d'Afrique.

Partagées entre six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Gabon et Guinée équatoriale), ces forêts sont une source de revenus essentielle pour les 80 millions d'habitants de la région. Depuis 1997, la France appuie la mise en place de plans d'aménagement durables

des forêts visant à concilier la préservation de ces espaces naturels et le développement économique.

Dans le bassin du Congo, l'AFD œuvre avec l'ensemble des acteurs présents (secteur privé, administrations, société civile) à une gestion concertée de la forêt :

- des lignes de crédit permettent à des banques locales d'inciter, à travers des prêts, des concessions forestières à respecter les normes internationales en matière d'exploitation de la forêt. L'AFD finance aujourd'hui 15 entreprises avec l'objectif de créer un effet d'entraînement ;
- une coopération avec des organisations non gouvernementales environnementales contribue à la préservation d'aires protégées et à l'appui aux populations locales ;
- un accompagnement des États sur le cadre juridique et la professionnalisation du secteur forestier.

Dans le bassin du Congo, 39 millions d'hectares de forêts ont été concédés, parmi lesquels 25 millions d'hectares sont engagés dans une dynamique d'aménagement pour la gestion durable. Environ 4,5 millions d'hectares ont déjà été certifiés FSC (*Forest Stewardship Council*).



Dans le bassin du Congo, 25 millions d'hectares de forêts sont engagés dans une démarche d'aménagement pour une gestion durable, avec le soutien de la coopération internationale de la France. © AFD.

La France milite pour davantage de solidarité avec les pays pauvres

La communauté internationale doit se mobiliser pour accompagner et soutenir la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le changement climatique des pays les plus vulnérables. Ces pays, le plus souvent parmi les pays les moins avancés (PMA), sont des partenaires importants dans la négociation et nous interpellent sur les effets du changement climatique et sur l'**exigence de solidarité collective à leur égard.**

Cette nécessaire solidarité sert l'intérêt de tous, car les catastrophes écologiques dans les pays pauvres les plus

vulnérables sont particulièrement dévastatrices et sont susceptibles de provoquer des **migrations forcées**. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes pose de graves problèmes de **sécurité alimentaire**, qui font flamber les prix des produits agricoles et des denrées, alors même que les dépenses d'alimentation absorbent déjà l'essentiel du revenu de la très grande majorité de la population dans ces pays. Le changement climatique fait également peser des **risques sur la santé publique** avec la propagation de pandémies.



En Afrique du Sud, l'électricité est produite à partir de la combustion du méthane issu des déchets. © AFD

SOUTENIR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE DURBAN EN AFRIQUE DU SUD

L'Afrique du Sud est à elle seule à l'origine de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du continent africain.

Depuis 2004, la France, via l'AFD, accompagne l'agglomération d'eThekweni (englobant Durban), deuxième ville du pays, dans sa stratégie de développement durable, engagée de longue date (Agenda 21 en 1994, approche climat à partir de 2004).

L'aide-programme, financée sur prêt direct à la municipalité, vise à soutenir cette stratégie tout en aidant la ville à limiter ses émissions de CO₂. Ses trois principaux objectifs sont de :

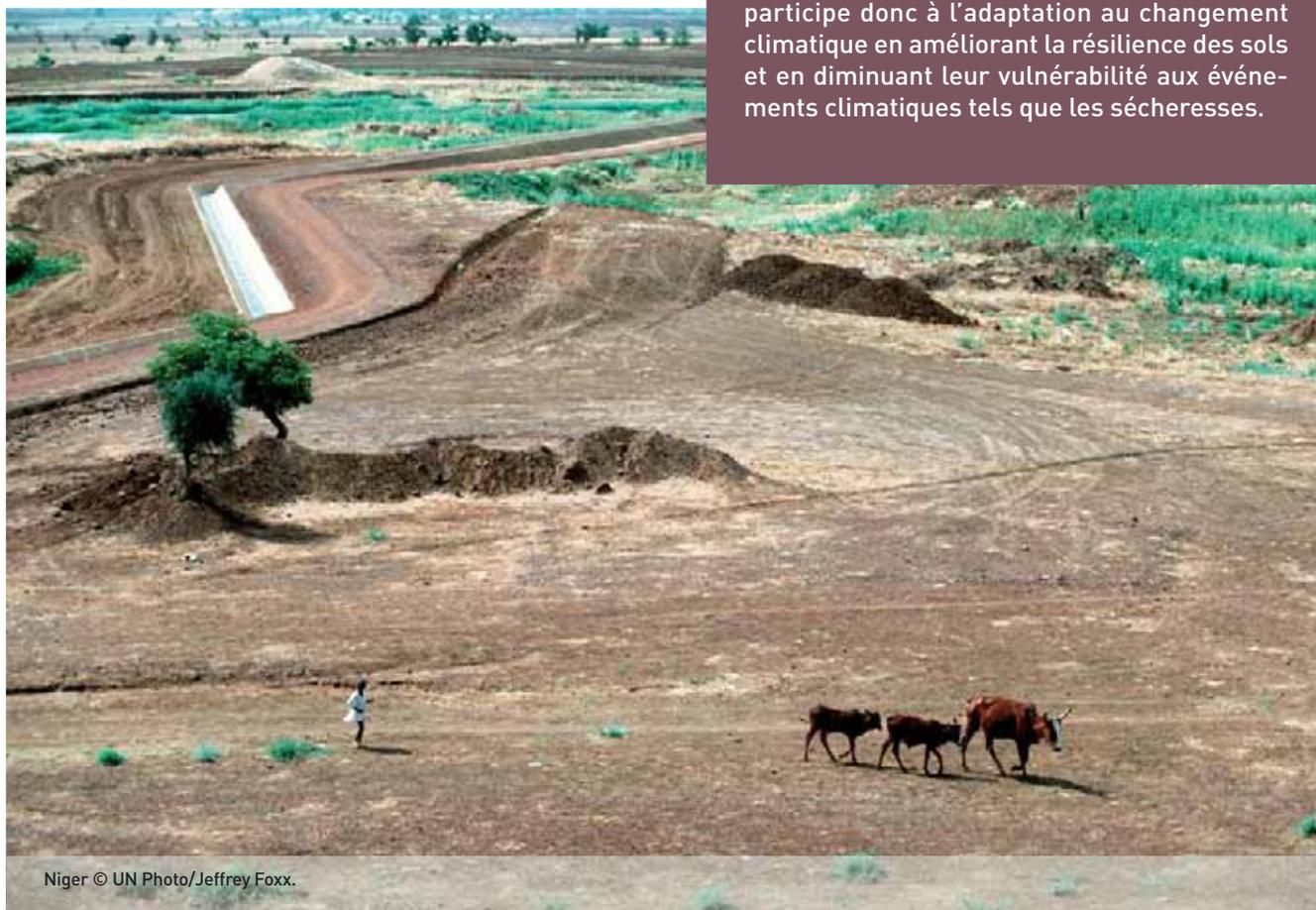
- soutenir la mise en place d'une politique municipale de maîtrise de l'énergie et participer au financement des projets identifiés ;
- sécuriser l'alimentation en eau de la ville en quantité et en qualité ;
- faciliter l'intégration des populations démunies en soutenant les projets de restructuration urbaine durable dans les quartiers défavorisés.



L'adaptation, un enjeu fondamental

Si l'adaptation aux effets du changement climatique concerne tous les pays, nos efforts doivent se concentrer sur le soutien aux pays en développement les plus vulnérables. Le cadre créé par les accords de Copenhague et de Cancún en faveur de l'adaptation aux effets du changement climatique doit permettre de contribuer **à organiser une réponse internationale spécifique aux besoins des pays les plus durement touchés.** Nos efforts en la matière doivent être étroitement articulés avec ceux visant à l'atténuation (la réduction des émissions).

L'Union européenne (UE), la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et, plus généralement, tous les acteurs financiers du développement et de la lutte contre le changement climatique doivent se retrouver sur ces priorités. Les ressources à mobiliser étant très importantes, **la France milite depuis plusieurs années en faveur de l'instauration de financements innovants,** à l'image de la taxe sur les transactions financières ou de la taxation des émissions des secteurs maritimes et des transports aériens.



Niger © UN Photo/Jeffrey Foxx.

NIGER : AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BASSIN VERSANT DE BADAGUICHIRI

Le Niger subit les effets d'une sécheresse persistante qui a accéléré la dégradation du milieu naturel et l'avancée du désert. Cette dégradation a provoqué non seulement la réduction et la baisse du potentiel productif du « capital ressources naturelles », mais aussi la désarticulation des systèmes de production et de gestion des milieux naturels.

L'AFD a donc financé un programme de 11 millions d'euros ayant pour objectif d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie sur les plateaux et dans les vallées, et d'augmenter la production agricole et sylvicole par l'aménagement du grand bassin versant de Badaguichiri.

L'ensemble des actions du projet devraient permettre de protéger et conserver l'eau en tant que ressource contre l'ensevelissement par les sables et les matériaux solides transportés par le ruissellement des eaux de pluie. Elles contribuent aussi à la lutte contre la désertification. L'aménagement du bassin versant participe donc à l'adaptation au changement climatique en améliorant la résilience des sols et en diminuant leur vulnérabilité aux événements climatiques tels que les sécheresses.

Notre solidarité passe aussi par des efforts particuliers sur les secteurs essentiels pour les pays en développement en lien avec les négociations ; c'est notamment le cas de **l'agriculture, qui doit avoir toute sa place** dans le futur régime international. Les négociations doivent également permettre de répondre au **défi de l'accès à l'énergie durable dans les pays les plus pauvres** ; la mise en place de modèles de développement sobres en carbone doit être au cœur de notre coopération avec ces pays.

Nous devons rassurer les pays qui craignent que la négociation n'entraîne une perte de souveraineté dans la gestion de leurs ressources naturelles. Ce ne doit pas être le cas, et la France souhaite, au contraire, que soit mis en place un système qui rémunère de façon équitable la gestion durable et la préservation des biens publics mondiaux, comme l'eau ou la forêt. **Seule une action concertée face à des défis de nature aussi globale peut nous permettre de lutter efficacement contre le changement climatique.**

L'INITIATIVE CLIMAT « PARIS-NAIROBI »

Le 21 avril 2011, la France et le Kenya ont lancé, lors d'une conférence ministérielle, une initiative pour l'accès aux énergies propres en Afrique et dans les pays vulnérables au changement climatique : l'Initiative climat Paris-Nairobi. Cette initiative, qui propose une approche intégrée des problématiques énergie, climat et développement, entend :

- apporter un soutien politique fort à des projets énergétiques sobres en carbone pour en faciliter la réalisation et le financement ;
- soutenir les pays vulnérables au changement climatique dans la mise en place de stratégies de développement bas carbone répondant à leurs enjeux énergétiques ;
- contribuer à la conception et à la mise en place de mécanismes financiers appropriés ;
- favoriser la réalisation rapide de projets prioritaires d'énergies propres dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs).

Un groupe pilote s'est constitué autour du Kenya et de la France avec l'objectif de travailler sur les cadres de gouvernance appropriés, de renforcer les capacités des pays dans la structuration de leurs projets énergie-climat et d'appuyer la réalisation de projets d'énergies propres sur financement climat.



Lancement de l'Initiative Paris-Nairobi à Paris, le 21 avril 2011. © Arnaud Bouissou/MEDDTL.



Pour une nouvelle architecture financière

La lutte contre le changement climatique nécessite de lever des ressources financières additionnelles, adéquates, prévisibles et durables pour contribuer aux actions d'atténuation des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Pour répondre à l'urgence de la situation, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à Copenhague à mobiliser 30 milliards de dollars de financements précoces (*fast start*) sur la période 2010-2012. La France y contribue à hauteur de 1,26 milliard d'euros sur trois ans et s'attache avec ses partenaires européens à communiquer régulièrement sur sa mise en œuvre. Grâce à ses États membres, l'UE mobilise ainsi un tiers du *fast start* international. Au-delà, la France accroît globalement ses financements en faveur d'investissements bénéfiques à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, notamment au travers de son aide bilatérale. À ce titre, les montants octroyés en 2010 par l'AFD ont atteint 2,8 milliards d'euros (8,1 milliards d'euros sur la période 2005-2010), représentant une part substantielle des financements publics internationaux « climat ».

LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU FAST START

La France met en œuvre un effort supplémentaire de 1,26 milliard d'euros sur la période 2010-2012 (420 millions par an) au titre de son engagement pris à Copenhague de financement précoce, dit *fast start*.

La France a décidé de mettre l'accent sur la forêt, à hauteur de 20 % de sa contribution. La contribution française s'attache également à donner une importance particulière aux pays les plus vulnérables, notamment les pays africains, en matière d'adaptation au changement climatique et d'accès à l'énergie. Elle intègre également des aides budgétaires sectorielles permettant à des pays de mettre en œuvre leur programme national de lutte contre le changement climatique. Par souci d'efficacité et de rapidité, le financement précoce français transite par les canaux de financement existants, qu'ils soient multilatéraux (notamment le mécanisme financier de la convention climat, le FEM, et le fonds climat de la Banque mondiale pour les technologies propres) ou bilatéraux (notamment l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial).



Parc national de la Lopé, Gabon. © Yves Marie Gardette, Office national des forêts.

À l'horizon 2020, les chefs d'État et de gouvernement ont fixé l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars pour la lutte contre le changement climatique.

Ces ressources financières doivent provenir d'une multitude de sources : publiques, notamment via les financements innovants, et privées, au premier rang desquelles les marchés carbone. Ces derniers – lancés par le Protocole de Kyoto – doivent également permettre d'optimiser les réductions d'émissions selon le meilleur rapport coût/efficacité et ainsi d'accélérer la baisse globale des émissions, comme le fait l'Union européenne grâce au système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS). La France est particulièrement active dans les différentes enceintes qui doivent contribuer à atteindre l'objectif de 100 milliards (Panel de haut niveau des Nations unies sur le financement (AGF), G20, Comité transitoire pour le Fonds vert, etc.).

Pour permettre le changement d'échelle nécessaire en matière d'action contre le changement climatique, nous avons besoin de mettre en place une **architecture cohérente et intégrée**, qui réponde à la diversité des besoins des pays en développement et notamment les plus pauvres. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'expérience des acteurs existants (multilatéraux et bilatéraux, notamment les agences nationales pour la coopération et le développement, telles que l'Agence française de développement), mais nous faisons également une place aux nouveaux acteurs et institutions, à l'image du Fonds vert de Copenhague et des comités facilitant sa mise en place.

L'ACTION DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)

Le FFEM est un fonds public bilatéral créé par le gouvernement français en 1994 pour accompagner les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies et des projets innovants conciliant préservation de l'environnement et développement économique et social.

En partenariat avec des acteurs publics et privés du Nord comme du Sud, le FFEM subventionne en cofinancement minoritaire des opérations innovantes ou exemplaires dans les principaux domaines de l'environnement mondial : changement climatique, biodiversité, eaux internationales, dégradation des terres (déforestation et désertification), polluants organiques persistants et couche d'ozone.

Pour lutter contre le changement climatique, le FFEM encourage les projets d'atténuation qui réduisent ou limitent la consommation des énergies fossiles : il promeut les énergies renouvelables ou faiblement émettrices, la valorisation de la biomasse, les systèmes de production d'énergie efficaces, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs consommateurs (habitat, transports, industries, agriculture) et le stockage du carbone dans les forêts et les sols. Le FFEM soutient également des projets visant à renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique des pays en développement. Enfin, il participe à la diffusion des mécanismes de développement propre prévus au Protocole de Kyoto qui permettent de réduire à moindre coût les émissions en facilitant le transfert de technologies propres et la solidarité entre les pays du Nord et du Sud.



Impact du cyclone Jaya sur les rizières à Madagascar. © J.-J. Goussard/EOS France.



Plus de technologies bas carbone

Il faut enfin que les **processus de coopération technologique existants qui permettent la diffusion accélérée des technologies à faible intensité en carbone** soient soutenus, améliorés et articulés entre eux. Il s'agit notamment de développer et de partager les meilleures pratiques et techniques pour améliorer l'**efficacité énergétique, premier gisement mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre**. L'ampleur du défi exige également d'avoir recours à l'ensemble des technologies disponibles et du futur : **énergies renouvelables, énergie nucléaire et autres technologies bas carbone**, comme le captage et le stockage du carbone ou les véhicules propres.



En Chine, la France appuie notamment la construction d'éoliennes. © AFD.

ACCOMPAGNER LES BANQUES LOCALES POUR LEURS FINANCEMENTS EN FAVEUR DU CLIMAT

Il est impératif de mobiliser rapidement des ressources (notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) dont l'ampleur des besoins dépasse les capacités des grands bailleurs internationaux. Un rôle actif des banques locales dans le financement du climat est alors indispensable.

Dans les pays en développement, l'AFD noue des partenariats avec les banques locales en raison de leur capacité à orienter et à catalyser les décisions d'investissements sur le climat, notamment auprès des entreprises. Malgré le dynamisme et la rentabilité de ces secteurs, des freins à l'investissement persistent : manque de sensibilisation des entreprises et des ménages, surestimation des risques, mauvaise connaissance des politiques publiques dans le domaine, etc. L'AFD propose des financements et des modes d'accompagnement qui visent à réduire durablement ces freins, en identifiant les potentiels d'investissement, en choisissant les thématiques les plus porteuses et en développant un plan d'action permettant de réduire durablement les obstacles à l'investissement dans le pays concerné. Pour l'encourager à investir, le client final se voit attribuer des prêts à des conditions incitatives (durée, taux) et bénéficie d'un accompagnement par des équipes dédiées.

Les montants engagés par l'AFD avec les banques locales dans le domaine du climat atteignent aujourd'hui près d'un milliard d'euros, avec une trentaine de banques d'une dizaine de pays du Sud, incluant l'Égypte, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, l'Afrique du Sud, Maurice, le Sénégal, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande. Les impacts sont significatifs puisque les projets financés par ces banques permettront une réduction d'émission de CO₂ estimée entre 5 et 7 millions de tonnes par an.

Le mécanisme technologique créé par les accords de Cancún doit contribuer à répondre à cet enjeu, et permettre la diffusion partout où cela est nécessaire des technologies bas carbone, par la facilitation des investissements, la diffusion des meilleures pratiques

et politiques publiques, ou encore la coopération en matière de recherche et développement entre pays du Nord et pays du Sud, ainsi qu'entre pays du Sud, afin de favoriser des transferts effectifs de technologies vertes vers ces pays.

DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE AU KENYA

L'exploitation géothermique a l'avantage, d'une part, d'être l'une des énergies renouvelables les moins chères et, d'autre part, de n'engendrer que peu d'impacts sur l'environnement. La géothermie ne couvre encore que 0,4 % des besoins mondiaux en électricité, mais sa contribution aux besoins nationaux peut être bien plus élevée dans certains pays qui détiennent des sous-sols adéquats, tels que le Kenya : la capacité installée en géothermie y est de 128 MW (environ 10 % de la capacité totale actuelle installée) mais avec un potentiel estimé à 7 000 MW. La production est actuellement concentrée sur le site d'Olkaria, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Nairobi.

Au Kenya, la France soutient au travers de l'AFD le secteur de la géothermie en finançant plusieurs projets, à la fois à KenGen, la principale compagnie en charge de la production d'électricité du pays, pour la construction d'une centrale géothermique

de 280 MW, mais aussi la Geothermal Development Company (GDC), une entité publique spécifique chargée des forages géothermiques, dont le cœur d'activité est le développement initial des champs de vapeur.

Le développement de la géothermie contribuera ainsi au développement d'un bouquet énergétique national plus économique et peu émetteur en gaz à effet de serre. Il permettra de sécuriser la fourniture nationale d'électricité en diminuant la dépendance aux énergies fossiles importées.

Ces financements s'inscrivent dans le cadre du soutien de l'AFD à la définition et à la mise en œuvre par le gouvernement kenyan d'une stratégie nationale ambitieuse de lutte contre le changement climatique, proposant un chemin de développement résilient aux chocs énergétiques et climatiques et se déclinant en stratégies sectorielles, notamment dans le domaine de l'énergie.



L'usine d'Olkaria soutenue par l'AFD (Kenya). L'énergie est produite grâce à la géothermie. © PROPARGO.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SOLAIRE MÉDITERRANÉEN

Lancé en juillet 2008 comme l'un des six projets prioritaires de l'UpM (Union pour la Méditerranée), le Plan solaire méditerranéen (PSM) s'est fixé un double objectif : installer 20 000 MW d'énergies renouvelables dans les pays du pourtour méditerranéen d'ici 2020 et renforcer les interconnexions entre les pays de la Méditerranée, avec l'objectif de créer un marché euro-méditerranéen de l'électricité verte. Cette dynamique régionale permettra d'accroître significativement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, de réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays de la région, de réduire la dépendance énergétique des économies, de valoriser les ressources solaires exceptionnelles de la région et de favoriser la création de nouvelles filières industrielles et professionnelles.

La France, au travers de l'AFD et du FFEM, soutient le développement du PSM dans plusieurs actions :

- le financement d'études et d'expertises techniques en amont du montage des projets ;
- un financement du FFEM pour l'appui aux politiques publiques nationales des pays partenaires permettant de favoriser le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- le financement d'une centrale solaire de 500 MW au Maroc, dans la région d'Ouarzazate. Cette centrale sera la première d'une série de cinq complexes solaires totalisant 2 000 MW à l'horizon 2020. La mise en service de cette première phase est prévue pour début 2014.



Panneaux solaires en Espagne. © Marta P. (Milacraft)/Fotolia.com.



Ce document a été réalisé avec le concours
de l'Agence française de développement (AFD)

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction des biens publics mondiaux

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
la conception de la politique extérieure de la France ;
la coordination des relations internationales de la France ;
la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et de la presse

www.diplomatie.gouv.fr

PEFC® 10-31-2190
IMPRIM'VERT®
Imprimerie de la DILA
Cette brochure est imprimée sur du papier certifié

© MAEE/Direction de la communication et de la presse.

Photo couverture : © DX/fotolia.com.